

presque cinq ans. Nous savons aussi qu'en 1951, quand la Chambre a été saisie de la question pour la première fois lorsque la *Trans-Canada Pipe Lines* a demandé sa charte, le chef de notre parti et d'autres députés ont dit à la Chambre et au pays à l'époque que pour avoir un pipe-line à gaz à travers le Canada qui soit dans l'intérêt bien entendu de notre population, du public et du pays, il faudrait l'étatiser. En lisant soigneusement le compte rendu, on discernera que tout ce qui s'est passé à la Chambre au cours des deux dernières semaines démontre que l'attitude prise par la CCF il y a cinq ans était fondée. Avant longtemps le Gouvernement et ceux qui l'appuient avec fracas à l'égard du projet de loi se trouveront dans cette même situation. Je conseillerais à mes amis libéraux de ne pas s'en prendre trop violemment à l'idée d'un pipe-line étatisé car, s'ils le font, ils devront baisser pavillon et se rétracter quand ils reviendront demander au Parlement d'appuyer l'étatisation du pipe-line. A mon avis, avant bien longtemps ils reviendront nous le demander, s'ils sont encore ici. Telle est la question capitale. C'est ce que notre parti souhaite. Depuis cinq ans, nous cherchons à protéger l'intérêt du public en nous assurant que ce monopole,—c'est ce qu'il sera, un monopole; des porte-parole des deux côtés de la Chambre l'ont confirmé,—soit la propriété du public et le serve, afin que le consommateur canadien soit favorisé. C'est à cause de cette lutte que cette autre question,—la souveraineté du Parlement même,—a pris des proportions de très grande importance à la Chambre.

Il a été beaucoup question, ces quelques derniers jours, du danger que courent la procédure démocratique à la Chambre et le Parlement même. Il peut parfois sembler que les membres de l'opposition soient devenus surexcités à propos de cette question. Permettez-moi de dire, monsieur le président, que si les députés qui siègent maintenant de l'autre côté et donnent leur appui au Gouvernement se trouvaient de ce côté-ci de la Chambre, comme ils se trouveront, d'ailleurs, un jour et si on leur disait qu'ils ne pourraient prendre le temps voulu pour examiner un problème aussi important que celui qui est à l'étude, et qui commande la dépense d'environ 139 millions de dollars prélevés sur les fonds du contribuable canadien, ni en approfondir tous les détails afin d'en arriver à une conclusion raisonnable, je ne doute pas qu'ils réagiraient avec la même violence, peut-être même avec une violence plus grande que celle qu'on a pu constater les derniers jours à la Chambre.

J'ajouterai encore ceci, en m'adressant tout particulièrement aux simples députés de l'au-

tre côté de la Chambre pour bon nombre desquels j'ai beaucoup d'admiration. Ce qui s'est passé les dernières semaines dans cette enceinte n'est pas en leur honneur parce que, même s'ils se sont crus obligés d'appuyer la mesure présentée à la Chambre par le ministre du Commerce, ils sont inexcusables d'avoir permis au Gouvernement de passer outre à la façon traditionnelle de procéder à la Chambre. Ils ont, non seulement participé à la tentative d'enfreindre pour ainsi dire tous les articles du Règlement, mais dans la révérence abjecte avec laquelle ils encensent le ministre du Commerce, ils sont bien près de violer le premier commandement.

Que les membres du parti ministériel lisent à tête reposée certaines déclarations qu'ils ont consignées au *hansard* dans la chaleur du débat ils y trouveront la corroboration de cette assertion. Les membres du parti libéral ont tout de même une grande responsabilité, parce que c'est à cause du bon vouloir des députés libéraux que le Gouvernement en place se maintient au pouvoir. Il n'y a pas à se tromper à ce propos. Le Gouvernement, en tant que tel, n'a pas de statut légal à la Chambre. Il n'est que le dépositaire provisoire du Trésor public. Le pouvoir qu'il détient, il ne l'a que parce que les députés qui appuient le Gouvernement veulent bien l'appuyer ou aussi longtemps qu'ils le veulent.

Le Gouvernement a fait ou dit des choses qui nous poussent à nous demander si, selon lui, les principes du libéralisme ne sont pas devenus l'arrogance et la corruption. Monsieur le président, les journaux du pays ont fait état de ce qui s'est passé à la Chambre. Je suis heureux de constater que même un journal comme la *Free Press* de Winnipeg, dans ma province, qui appuie d'ordinaire la cause libérale, a eu de dures paroles au sujet de ce qui s'est passé à la Chambre. Dans un récent éditorial, elle a cité un discours où le chef de notre parti qualifiait "d'abomination" ce qui s'est passé ici. Commentant l'incident et souscrivant aux assertions de mon chef, elle ajoutait:

C'est une abomination aux yeux de tout homme de n'importe quel parti qui se soucie de la liberté de discussion et du caractère démocratique des institutions.

Ce journal, comme d'autres d'ailleurs, va même plus loin, quand il signale que le Gouvernement a commis un des plus grands péchés qui soient. Il s'agit de la dispute que nous avons eue sur la façon de procéder. Ce péché tient, non seulement à ce que le Gouvernement a voulu faire fi de la façon de procéder normalement suivie à la Chambre, mais aussi à ce que, dans ses déclarations, telles qu'elles figurent au compte rendu, il a, de propos délibéré ou non, cherché à trom-